

Mon Qualiopi



Qualiopi est **une certification nationale** qualité visant à attester, sur la base d'un référentiel national unique, évaluent **7 critères comprenant 32 indicateurs**, la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions de développement des compétences.

Depuis le **1^{er} janvier 2022**, elle est obligatoire pour bénéficier des **financements des fonds publics ou mutualisés**.

La certification est obtenue à la suite d'un audit, réalisé par un organisme certificateur, et ce pour **3 ans**.

Qualiopi va attester de la qualité des processus de nos différentes prestations :

- Actions de formations

Le mot d'Anne JEANJEAN : pourquoi cette certification ?

*« AJC-RH est certifié depuis le **8 mars 2022**, et outre, la validation pour bénéficier de fonds mutualisés, cette démarche est extrêmement structurante pour le cabinet et assure à nos clients une grande rigueur méthodologique et pédagogique. En effet, les différents questionnaires assurent de la bonne prise en compte du niveau des stagiaires en début de formation, et des progrès faits et permettent également une totale transparence sur l'évaluation des prestations faites.*

*Enfin, j'ai aussi choisi de faire la validation **ICPT PRO** en mon nom personnel, ce qui me permet d'avoir une certification en tant que **formatrice professionnelle**. Seulement 1200 professionnels sont référencés en tant que personne physique ainsi en France.*

Cela me permet de valoriser mon professionnalisme et de me distinguer de l'ensemble des professionnels de mon marché ».